



POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ : R. DATI DISQUALIFIÉE !

- 200 millions d'euros de nouvelles coupes budgétaires sur le budget du ministère de la Culture et une crise qui s'aggrave dans le spectacle vivant ;
- Une nouvelle réforme d'assurance chômage à la rentrée et des menaces sérieuses sur les droits des privé-es d'emploi du régime général et des artistes et technicien·nes intermittent·es du spectacle ;
- Une réforme législative en cours pour remettre en cause l'indépendance de l'audiovisuel public et supprimer des emplois.

Nos professions n'ont pas à payer le déficit public, creusé années après années, par les actions de ces gouvernements qui ont multiplié les cadeaux fiscaux et de cotisations sociales aux entreprises, refusé de taxer davantage les richesses et le capital ou d'engager une action concrète contre la fraude fiscale des entreprises.

La ministre de la Culture, R. Dati, ne peut se dédouaner de la politique d'austérité conduite par l'ensemble de ce gouvernement. Personne n'est dupe sur la nature de la politique conduite et sur la casse sociale en cours pour toutes nos professions.

Rachida Dati a perdu tous ses recours contre le Parquet. Elle sera bien jugée pour corruption dans l'affaire Renault. Au regard de la gravité des griefs qui lui sont fait, il est incompréhensible qu'elle soit maintenue dans le gouvernement !

Rachida Dati va venir au festival d'Avignon sans doute jeudi 24 juillet 2025 – Information du ministère de la Culture ! Nous continuons d'appeler à la grève les équipes concernées si la ministre se présentait à un spectacle du festival. Nous appelons plus largement la profession à prendre aux mobilisations pour lui réserver le meilleur accueil.

Nos professions restent dans l'attente d'arbitrage sur le refinancement des services publics et politiques publics dans nos secteurs.

La CGT Spectacle revendique :

- Les programmes *131 Création* et *361 Transmission des savoirs* doivent être refinancés avec le rétablissement notamment des crédits supprimés en 2024 et 2025 ;
- L'inscription en crédits de paiement des 56 millions d'euros du Fonpeps et des 100 millions d'euros de la Part collective du Pass Culture.

Et,

- L'organisation de conférences territoriales de refinancement permettant de mettre autour de la table l'État, les collectivités territoriales et les professionnel·les pour répondre aux besoins concrets résultant de la crise.
- L'abandon de la réforme de l'audiovisuel public.

Paris, le 23/07/2025